

Tribune libre novembre 2015

LE PROJET DE PARKING ILLEGAL

Le jardin de ville est protégé grâce à la mobilisation de nombreux citoyens. Sur un plan réglementaire, Mr le Préfet l'a confirmé dans sa réponse du 26 juin : « ... Il s'avère que ce projet ne respecte pas l'AVAP*, entré en vigueur en décembre 2013...Le PLU* approuvé le 3 juillet 2013 prévoit une OAP* qui classe ce jardin en partie en zone naturelle et en partie en zone boisée classée. »

Vous la majorité, vous affranchir des règles de droit est une façon très particulière de montrer l'exemple auprès de vos concitoyens! D'autant que, M. le Maire, vous êtes adjoint à l'urbanisme et étiez conseiller municipal quand nous avons fait voter le PLU et l'AVAP en 2013.

**AVAP : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine*

** PLU : Plan Local d'Urbanisme*

**OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation*

LA TAXE COMMUNALE D'ELECTRICITE EN FORTE AUGMENTATION

La majorité municipale a voté une majoration de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) de 54%. « Soit disant », sur votre facture d'électricité, cela ne représentera qu'une augmentation de 15€. Certainement plus pour ceux qui se chauffent à l'électricité ! Quoi qu'il en soit, il s'agit bien d'une augmentation d'impôts !

ET LA SOLIDARITE INTERCOMMUNALE ?

Message aux clubs sportifs : l'« audit » de 16 pages est terminé, voici les préconisations de la municipalité : privilégiez l'adhésion des Côtis, vous obtiendrez les subventions demandées, mais attention, si vous accueillez des non Côtis, gare aux baisses !

VITESSE ET PRECIPITATION

Une soudaine harmonisation des écoles de musique de St Etienne de St Geoirs et La Côte st André vient de voir le jour et les familles et professeurs se trouvent face à une désorganisation subite. Payer les yeux fermés sans connaître les plannings de cours pour les uns, enseigner sur ce qui n'est qu'un projet pour les autres ...Ne serait-ce pas la cacophonie ? Oui à une harmonisation rendant accessible la musique à tous, mais non à l'urgence d'un calendrier politicien!

LE ROLE DE NOTRE GROUPE D'ELUS

Il intervient dans les décisions municipales, parfois en s'y opposant, afin d'être vigilant quant à leurs conséquences sur la vie des Côtis. Notre travail n'est pas aisé car souvent effectué dans l'urgence : les commissions où l'on débat des sujets sont fixées toutes proches du conseil municipal où l'on doit voter les décisions !

Heureusement, sur tous les dossiers, nous sommes soutenus et accompagnés par un collectif, l'association « LA COTE-SAINT-ANDRE POUR TOUS » qui vous accueille sur son site lacotesaintandrepourtous. Venez y découvrir tous les sujets en détail, venez y réagir. Et rappelez-vous : le libre arbitre n'est pas la démocratie. A très bientôt.